



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

AFICAM – Primaire réactif pour sols et murs

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025 :2010, NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022



Numéro d'enregistrement INIES : 20260752253

Date de publication : 09/072026

Version : 1.1

Déclarant :
AFICAM
42 avenue Marceau
75008 Paris



Réalisation :
EVEA
11, rue Arthur III – 44200 Nantes
<https://evea-conseil.com>



AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de l'AFICAM (Association Française des Industriels Colles Adhésifs et Mastics, producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2:2019 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN:2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

GUIDE DE LECTURE

Les résultats de calcul de l'inventaire sont affichés avec trois chiffres significatifs en écriture scientifique simplifiée. Par exemple, le nombre 0,0253 qui correspond à $2,53 \times 10^{-2}$ en écriture scientifique est affiché sous la forme 2,53E-02.

Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- N/A : Non Applicable
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

PRÉCAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

1	Introduction	4
2	Informations générales	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et des produits	6
4	Étapes du cycle de vie	8
4.1	Étape de production, A1-A3	8
4.2	Étape de construction, A4-A5	8
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	9
4.4	Étape de fin de vie C1-C4	10
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D	11
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	11
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie	13
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation	20
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments	21
9	Liste nominative des produits couverts	22
10	Bibliographie	22

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme INIES.

Contact :

Pierre PFIHL

Directeur Affaires Techniques et Réglementaires FIPEC
Sécurité Industrielle, Innovation, Normalisation

Coordonnées du contact :

AFCAL - AFEI - AFICAM - SIPEV - SNFORES

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

pierre.Pfihl@fipec.org

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Nom et adresse du déclarant :

AFICAM
42 avenue Marceau
75008 Paris

2. Les fabricants pour lesquels la FDES est représentative :

Cette FDES est représentative de produits commercialisés en France, par les sociétés suivantes membres de l'AFICAM :

- **BOSTIK** : 51, Esplanade du Général de Gaulle, 92 800 LA DEFENSE
- **MAPEI** : 29 Avenue Léon Jouhaux, 31141 SAINT-ALBAN Cedex
- **SIKA** : 84 rue Edouard Vaillant, 93351 LE BOURGET
- **UZIN** : 4 rue du Président COTY, 02880 CROUY

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » et module D

4. Type de FDES :

Collective.

5. Les références commerciales ou identifications des produits :

Les références commerciales couvertes par cette FDES sont disponibles sur le site de l'INIES dans l'onglet « Informations générales » à la ligne « Références commerciales couvertes », ainsi qu'au chapitre 9 de ce document.

6. Cadre de validité :

Les règles caractérisant l'inclusion des références à l'étude ont été définies en réalisant une analyse de sensibilité et de variabilité, conformément à l'annexe L du complément national NF EN 15804+A2/CN.

Les impacts étant homogènes pour ce type de produit, les valeurs des impacts déclarés dans cette FDES correspondent au produit moyen. Ce produit type est construit en réalisant la moyenne de chacun des paramètres constituant les produits de l'échantillon, pondérée par les chiffres de vente de l'année 2024.

Les paramètres sensibles étant confidentiels et/ou interdépendants, le cadre de validité de la FDES est constitué par la liste nominative des références (paragraphe 5).

7. Vérification :

8. La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ Interne ☒ Externe	
Vérification par tierce partie : Grégory HERFRAY	
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260752253	
Date de 1^{ère} publication : 09/07/2026	
Date de mise à jour : -	
Date de vérification : 09/07/2026	
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans - à compter de la date de 1 ^{ère} publication	
	Programme INIES (décembre 2025) Avenue du Recteur Poincaré – 75016 Paris https://www.inies.fr/

9. Lieu de production :

Europe

3 DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DES PRODUITS

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Réguler la porosité du substrat, créer une barrière à l'humidité des supports et assurer l'adhérence des couches ultérieures pour le collage d'1 m² de revêtement de sol ou de mur préparé dans les règles de l'art, sur la base d'une durée de vie de 10 ans. »

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

1 m²

3. Description des produits et de l'emballage :

Le produit est un primaire d'adhérence en mono ou pluri-composants, durcissant par réaction chimique. Il est destiné à réguler la porosité du substrat, à créer une barrière à l'humidité des supports, et à assurer l'adhérence des couches ultérieures.

Il est mis en œuvre sur un support préparé suivant les règles de l'art, l'éventuelle préparation de support n'est pas comptabilisée dans cette FDES.

En fonction des produits et des applications, le primaire réactif peut être recouvert d'un primaire aqueux complémentaire ou d'un sablage, ces éventuels produits complémentaires ne sont pas couverts par la présente fiche.

Voir fiche technique des produits pour les instructions d'installation et les différents modes possibles de mise en œuvre.

Voir le paragraphe 9 pour la description des emballages.

4. Description de l'usage des produits (domaine d'application) :

Le produit est utilisé en tant que primaire d'adhérence pour le collage de tout type de revêtements, en sol et mur intérieurs ou extérieurs, en neuf et rénovation. Voir fiches techniques des produits pour le domaine d'application de chaque référence.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Vois les fiches techniques des produits.

6. Description des principaux composants et/ou matériaux des produits :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/UF	7,66E-01
Principaux composants	kg/UF	-
Confidentiel		
Quantité de produits complémentaires	kg/UF	
Rouleau (70% Polyéthylène, 30% Nylon)		2,22E-05
Spatule (50% métal, 50% Nylon)		7,66E-06
Emballage de distribution	kg/UF	
Palette bois		5,48E-02
PEBD		3,52E-02
PEHD (dont PEHD recyclé)		2,15E-04
PP		4,79E-04
Acier		1,55E-01

7. Déclaration de contenu :

Les produits ne contiennent pas de substance classée extrêmement préoccupante (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Conformité aux DTU en vigueur, suivants support et revêtement à coller.

9. Circuits de distribution :

BtoB et BtoC

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

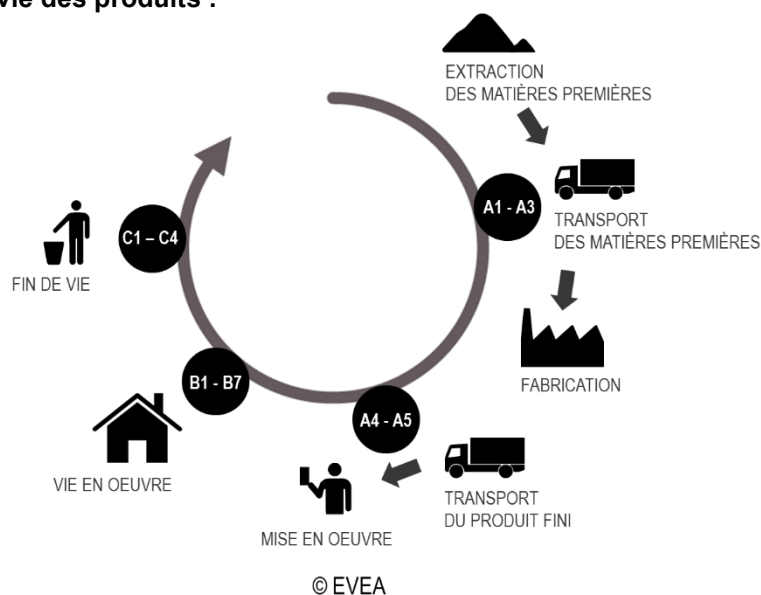
Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	10
Propriétés déclarées des produits (à la sortie de l'usine)	-	Voir fiches techniques des produits disponibles sur les sites internet des fabricants.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application)	-	La qualité des travaux est présumée conforme aux recommandations inscrites sur la fiche technique du produit.
Qualité présumée des travaux	-	Mise en œuvre selon instruction du fabricant
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Conditions d'applications intérieures suivant fiches techniques des fabricants. Un détail des émissions de polluants volatils est donné dans le paragraphe 7.
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Non concerné.
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations des fiches techniques des produits.
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Aucune maintenance spécifique recommandée par le fabricant

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique (calculée selon la norme EN 16449)	Unité	Valeur
Dans les produits (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0,00E+00
Dans l'emballage associé (à la sortie de l'usine)		2,28E-02

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie des produits :



Description des frontières du système :

Frontières du système																Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Etape de production			Etape du processus de construction		Etape d'utilisation								Etape de fin de vie			
A1-A3			A4-A5		B1-B7								C1-C4			D
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Construction / Processus d'installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	Besoin en eau durant la phase d'exploitation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Potential de réutilisation, récupération, recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

4.1 Étape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine. La fabrication (A3) consiste essentiellement dans le mélange des différentes matières premières et de leur conditionnement.

4.2 Étape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Les produits sont transférés par camion de l'usine de fabrication jusqu'aux dépôts des grossistes suivant les données des industriels. Un transport supplémentaire de 30km par camionnette jusqu'au chantier est pris en compte.

Information du scénario	Unité	Valeur
Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 6 et de charge utile 16-32 tonnes (industriel vers grossiste) ou 3,5–7,5 tonnes (grossiste vers chantier).	-	Litre de type de carburant par distance ou type de véhicule, Directive 2007/37/CE de la Commission (Norme européenne sur les émissions)
Distance	km	9,05E+02
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% % de retours à vide	36% (donnée générique ecoinvent)
Masse volumique en vrac des produits transportés	kg/m ³	...
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	m ³ /UF	<1

Installation dans le bâtiment :

Information du scénario		Unité	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation			
Rouleau (70% Polyéthylène, 30% Nylon)		Kg/UF	2,22E-05
Spatule			7,66E-06
Utilisation d'eau		L/UF	1,00E-01
Utilisation d'autres ressources			
N/A		kg/UF	-
Description quantitative du type d'énergie et consommation durant le processus d'installation			
N/A		kWh/UF	-
Déchets de matières sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit			
Palettes bois	kg/UF		5,48E-02
PEBD			3,52E-02
PEHD (dont recyclé)			2,15E-04
PP			4,79E-04
Acier			1,55E-01
Matières sortantes produites par le traitement des déchets sur le site de construction			
Emballage : Palette bois - Réutilisation	kg/UF		2,30E-02
Emballage : Palette bois - Recyclage			3,84E-03
Emballage : Palette bois - Incinération			1,70E-02
Emballage : Palette bois - Enfouissement			1,10E-02
Emballage : PEBD - Recyclage			9,15E-03
Emballage : PEBD - Incinération			1,76E-02
Emballage : PEBD - Enfouissement			8,44E-03
Emballage : PEHD - Recyclage			5,60E-05
Emballage : PEHD - Incinération			1,08E-04
Emballage : PEHD - Enfouissement			5,17E-05
Emballage : PP - Recyclage			1,25E-04
Emballage : PP - Incinération			2,39E-04
Emballage : PP - Enfouissement			1,15E-04
Emballage : Acier - Recyclage			1,13E-01
Emballage : Acier - Enfouissement			4,19E-02
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF		0,00E+00

4.3 Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement

- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

B1 Utilisation :

Information du scénario	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Aucune valeur d'émission n'a pu être répertorié lors de la collecte des données.
Émissions dans l'air	kg/UF	-

B2 Maintenance :

Aucune maintenance n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B3 Réparation :

Aucune réparation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B4 Remplacement :

Aucun remplacement n'est jugé nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B5 Réhabilitation :

Aucune réhabilitation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Aucune utilisation d'énergie ou d'eau n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

4.4 Étape de fin de vie C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Le produit est éliminé avec le revêtement en fin de vie. Le scénario de fin de vie est donc celui d'un déchet non dangereux éliminé par enfouissement, tout comme le revêtement. L'hypothèse est faite d'une distance de 50km, parcourue en camion 16-32t entre le site de déconstruction et le site d'enfouissement.

Processus	Unité	Valeur
Processus de collecte spécifié par type :		
Quantité collectée individuellement	kg/UF	0,00E+00
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/UF	7,66E-01
Système de récupération spécifié par type :		
Quantité destinée à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée au recyclage	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00
Quantité de produit ou matériau destiné à l'élimination finale	kg/UF	7,66E-01
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios :		
Transport vers le centre d'enfouissement de déchets non dangereux	km	50
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel à l'étape C4	kgCO ₂ /UF	0,00E+00

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Le potentiel de valorisation des déchets d'emballage est pris en compte car non négligeable (conformément à l'annexe J1 du règlement du programme INIES).

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système (charges)	Matières / matériaux / énergies économisés (bénéfices)	Quantités associées (kg/UF)		
			Entrée dans le système	Sortie du système	Flux net sortant
Morceaux de PEBD triés et broyés, préparés pour le recyclage	Production de granulés de PEBD recyclés	Production de granulés de PEBD vierges	0,00E+00	5,31E-02	5,31E-02
Acier trié et broyé, préparés pour le recyclage	Production d'acier recyclé	Production d'acier vierge	3,86E-02	7,83E-02	3,97E-02
Incinération de palettes bois	-	Production d'électricité ou de chaleur	-	-	2,18E-02
Incinération de PEBD	-	Production d'électricité ou de chaleur	-	-	6,33E-02

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure : - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure : - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés Les infrastructures présentes dans les données secondaires ecoinvent utilisées ont toutefois été incluses puisqu'elles sont disponibles, conformément à la norme. Les processus élémentaires suivants ont en revanche été exclus en respectant la règle de coupure : - Module A3 : Emballages des consommables de fabrication. - Module A5 : Emballage des produits complémentaires de pose.
Affectations	Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées : - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. Les données secondaires ecoinvent utilisées sont basées en grande partie, mais pas exclusivement, sur des affectations économiques. Conformément au programme INIES, aucune affectation de contenu recyclé ou biosourcé n'a été réalisée selon les principes de type « mass balance credits » ou « Book and Claim » tels que définis dans la norme ISO 22095. Aucune autre affectation spécifique n'a été réalisée.

Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires

Les données primaires ont été collectées par les industriels membres de l'AFICAM, déclarant de la FDES, sur leurs installations localisées en Europe (Italie, France, Allemagne, Pays-Bas, Suisse), sur l'année 2024.

Les impacts des mix électriques sur l'indicateur de changement climatique total sont les suivants :

- Italie : 3,71E-01 kg eq.CO2 / kWh
- France : 7,75E-02 kg eq.CO2 / kWh
- Allemagne : 4,73E-01 kg eq.CO2 / kWh
- Pays-Bas : 4,44E-01 kg eq.CO2 / kWh
- Suisse : 2,09E-02 kg eq.CO2 / kWh

Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.11 (cut-off) de décembre 2024 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.



Logiciel d'analyse de cycle de vie utilisé :
SimaPro, version 9.6.

Variabilité des résultats

Cette FDES est relative à une gamme de produits dont la liste des références constitue le cadre de validité.
L'étude de variabilité a montré que les impacts de certaines références de l'échantillon sont supérieurs à 35% des impacts du produit moyen : le produit déclaré est un produit maximum.

	Changement climatique - total	Énergie primaire non renouvelable totale	Déchets non dangereux éliminés
Borne inférieure de l'intervalle de variation	0,4	7,13	0,33
Borne supérieure de l'intervalle de variation	8,51	138	6,57
Moyenne	6,58	109	5,15
Maximum/moyenne	1,29	1,27	1,27

Représentativité de la FDES :

Représentativité	Évaluation
Géographique	Cette DEP est représentative des primaires réactifs fabriqués en Europe et mis en œuvre en France
Technologique	Cette DEP est représentative des primaires réactifs
Temporelle	Cette DEP est représentative d'une fabrication en 2024
Variabilité	Les impacts environnementaux déclarés sont des impacts maximums. La probabilité qu'un produit couvert par cette DEP ait des impacts inférieurs ou égaux de ceux déclarés dans celle-ci est de 100 % (pour les impacts environnementaux témoins choisis lors de l'étude).

6 RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne¹.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs.

Conformément à l'amendement rectificatif EN15804+A2:2019/AC:2021, l'unité de la catégorie d'impact « Eutrophisation aquatique, eaux douces » est le kg P équ.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

¹ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Indicateurs d'impacts environnementaux de référence																	
Impacts environnementaux de référence	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total kg CO2 eq/UF	5,09	1,71E-01	8,24E-01	1,38E-01	2,72E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	7,15E-03	0	7,75E-02	-9,41E-02
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO2 eq/UF	5,05	1,71E-01	8,72E-01	1,38E-01	2,08E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	7,15E-03	0	7,75E-02	-9,40E-02
Changement climatique - biogénique kg CO2 eq/UF	6,03E-03	3,96E-05	-5,01E-02	2,97E-05	6,35E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,53E-06	0	5,12E-06	-3,55E-05
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO2 eq/UF	2,75E-02	6,62E-05	2,38E-03	4,69E-05	5,99E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	2,41E-06	0	7,08E-06	-2,62E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1,61E-07	3,75E-09	1,72E-08	3,01E-09	3,84E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	1,56E-10	0	2,24E-10	-1,02E-09
Acidification mole de H+ eq/UF	2,93E-02	8,36E-04	3,79E-03	2,95E-04	7,13E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,53E-05	0	6,56E-05	-3,44E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	1,54E-04	1,28E-06	3,77E-05	1,04E-06	3,97E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	5,32E-08	0	1,56E-07	-4,54E-06
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	6,54E-03	2,11E-04	7,57E-04	6,89E-05	1,62E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	3,61E-06	0	1,14E-04	-7,01E-05
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	4,77E-02	2,34E-03	8,43E-03	7,62E-04	1,30E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	3,99E-05	0	2,58E-04	-8,10E-04
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	1,98E-02	9,76E-04	3,02E-03	4,67E-04	5,20E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	2,43E-05	0	1,08E-04	-3,15E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	5,31E-05	4,81E-07	6,55E-05	5,02E-07	2,41E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	2,52E-08	0	2,33E-08	-7,34E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	88,86	2,55	13,20	1,96	2,25	0	0	0	0	0	0	0	0	1,02E-01	0	2,02E-01	-1,31
Besoin en eau m³ de privation eq dans le monde/UF	1,79	1,13E-02	3,24E-01	7,83E-03	4,68E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	4,06E-04	0	8,31E-03	-2,25E-02

Impacts environnementaux additionnels	Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels																
	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	2,49E-07	1,58E-08	5,38E-08	1,00E-08	6,97E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	5,33E-10	0	1,38E-09	
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	1,10E-01	1,00E-03	3,23E-02	8,92E-04	3,45E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	4,44E-05	0	1,37E-04	-1,89E-03
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	80,54	2,90E-01	6,30	2,71E-01	1,85	0	0	0	0	0	0	0	0	1,36E-02	0	3,07E-01	-4,96E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	7,02E-09	2,90E-11	8,00E-10	2,32E-11	1,67E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	1,19E-12	0	2,88E-12	3,71E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	7,52E-08	1,56E-09	1,01E-08	1,22E-09	1,90E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	6,38E-11	0	1,95E-10	9,93E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	14,51	2,38	7,84	1,14	5,62E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	6,10E-02	0	4,46E-01	-1,87E-01

Utilisation des ressources	Consommation des ressources																
	Étape de production			Étape de mise en		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	5,02	3,78E-02	1,44	3,34E-02	3,23E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,68E-03	0	5,04E-03	
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	8,74E-01	0	5,30E-01	0	-4,53E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	5,89	3,78E-02	1,97	3,34E-02	-1,30E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,68E-03	0	5,04E-03	-8,72E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	67,13	2,55	11,49	1,96	2,39	0	0	0	0	0	0	0	0	1,02E-01	0	2,02E-01	-1,10
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	21,72	0	1,66	0	-4,61E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7,09E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	88,85	2,55	13,15	1,96	1,93	0	0	0	0	0	0	0	0	1,02E-01	0	2,02E-01	-1,02
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0	0	4,68E-02	0	9,30E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4,17E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	4,77E-02	3,42E-04	9,31E-03	2,50E-04	1,22E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,28E-05	0	2,02E-04	-4,38E-04

Catégorie de déchets	Catégorie de déchets																
	Étape de production			Étape de mise en		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	8,80E-03	8,27E-05	6,03E-03	6,12E-05	1,31E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	3,17E-06	0	1,28E-05	
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	3,17	2,30E-01	7,43E-01	1,14E-01	1,36E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	6,07E-03	0	7,69E-01	-1,19E-01
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	7,86E-05	6,69E-07	3,10E-05	6,12E-07	2,92E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	3,03E-08	0	9,63E-08	-2,22E-06

Flux sortants																	
Flux sortants	Étape de production			Étape de mise en		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0	0	0	0	1,76E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0	0	3,29E-02	0	9,74E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0	0	4,02E-03	0	9,10E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0	0	7,98E-03	0	1,78E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Catégorie d'impact / flux	Unité	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation	Étape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Indicateurs d'impacts environnementaux de référence							
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	6,08E+00	4,10E-01	0,00E+00	8,46E-02	6,58E+00	-9,41E-02
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	6,10E+00	3,46E-01	0,00E+00	8,46E-02	6,53E+00	-9,40E-02
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-4,40E-02	6,35E-02	0,00E+00	6,65E-06	1,95E-02	-3,55E-05
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	2,99E-02	6,46E-04	0,00E+00	9,49E-06	3,06E-02	-2,62E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1,82E-07	6,85E-09	0,00E+00	3,80E-10	1,90E-07	-1,02E-09
Acidification	mole de H+ eq/UF	3,40E-02	1,01E-03	0,00E+00	8,10E-05	3,51E-02	-3,44E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	1,93E-04	5,01E-06	0,00E+00	2,09E-07	1,98E-04	-4,54E-06
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	7,51E-03	2,31E-04	0,00E+00	1,18E-04	7,85E-03	-7,01E-05
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	5,85E-02	2,06E-03	0,00E+00	2,98E-04	6,09E-02	-8,10E-04
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	2,37E-02	9,87E-04	0,00E+00	1,33E-04	2,49E-02	-3,15E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	1,19E-04	2,91E-06	0,00E+00	4,85E-08	1,22E-04	-7,34E-07
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	1,05E+02	4,21E+00	0,00E+00	3,03E-01	1,09E+02	-1,31E+00
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	2,12E+00	5,46E-02	0,00E+00	8,72E-03	2,18E+00	-2,25E-02
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels							
Émissions de particules fines	Indice de maladies/UF	3,18E-07	1,70E-08	0,00E+00	1,91E-09	3,37E-07	-4,80E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	1,43E-01	4,34E-03	0,00E+00	1,82E-04	1,48E-01	-1,89E-03
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	8,71E+01	2,12E+00	0,00E+00	3,21E-01	8,96E+01	-4,96E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	7,85E-09	1,90E-10	0,00E+00	4,07E-12	8,04E-09	3,71E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	8,68E-08	3,12E-09	0,00E+00	2,59E-10	9,02E-08	9,93E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	2,47E+01	1,70E+00	0,00E+00	5,07E-01	2,69E+01	-1,87E-01
Consommation des ressources							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	6,50E+00	3,56E-01	0,00E+00	6,72E-03	6,86E+00	-8,72E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	1,40E+00	-4,53E-01	0,00E+00	0,00E+00	9,51E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	7,90E+00	-9,61E-02	0,00E+00	6,72E-03	7,81E+00	-8,72E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	8,12E+01	4,35E+00	0,00E+00	3,03E-01	8,58E+01	-1,10E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	2,34E+01	-4,61E-01	0,00E+00	0,00E+00	2,29E+01	7,09E-02

Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	1,05E+02	3,89E+00	0,00E+00	3,03E-01	1,09E+02	-1,02E+00
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	4,68E-02	9,30E-04	0,00E+00	0,00E+00	4,77E-02	4,17E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m³/UF	5,74E-02	1,47E-03	0,00E+00	2,15E-04	5,91E-02	-4,38E-04
Catégorie de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1,49E-02	1,37E-03	0,00E+00	1,60E-05	1,63E-02	2,99E-04
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	4,14E+00	2,50E-01	0,00E+00	7,75E-01	5,16E+00	-1,19E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1,10E-04	3,53E-06	0,00E+00	1,27E-07	1,14E-04	-2,22E-06
Flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	1,76E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,76E-02	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	3,29E-02	9,74E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,30E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	4,02E-03	9,10E-02	0,00E+00	0,00E+00	9,50E-02	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	7,98E-03	1,78E-01	0,00E+00	0,00E+00	1,86E-01	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PÉRIODE D'UTILISATION

Milieu	Type d'émissions	Résultat d'essai	Justification et/ou rapport d'essai
Émissions dans l'air intérieur ^{1 2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	Émissions de COVT dans l'air du produit : mesure à 28 jours (série NF EN ISO 16 000) – Conforme de la classe C à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français, selon les produits.	Les références de ces PV et rapports d'essais sont disponibles dans les documentations techniques des produits ou sur demande auprès des fabricants.
	Comportement face aux micro-organismes	Aucun essai n'a été réalisé.	Les essais pour caractériser ce comportement ne font pas encore l'objet d'une harmonisation européenne.
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai n'a été réalisé.	Le produit n'est pas concerné par l'obligation de caractérisation radiologique au sens du décret 2018-434 du 4 juin 2018 ² .
Émissions dans le sol et l'eau ^{1 2}	Émissions de fibres et de particules	Aucun essai n'a été réalisé.	Les colles sont placées entre un support et un revêtement et ne sont pas poncées, évitant le risque d'émissions de fibres et de particules.
	Émissions dans l'eau	Aucun essai n'a été réalisé.	Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.
	Émissions dans le sol	Aucun essai n'a été réalisé.	Sans objet car ce produit n'est pas en contact avec le sol.

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles. Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) L'annexe P du règlement du programme INIES est utilisée comme guide pour la rédaction des informations sanitaires et de confort.

² Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036984723>

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif.

9 LISTE NOMINATIVE DES PRODUITS COUVERTS

Industriel	Nom du produit	Type de conditionnement
Mapei	MAPEPRIM SP	KIT : 2 SEAUX 2KG
Sika	CEGEPRIM BH2 (A+B)	KIT : SEAUX 14,8KG + 5,2KG
	Sika® Primer MR Fast (A+B)	KIT : SEAUX 1,4KG + 2,8KG
Uzin	UZIN PE 470	SEAU 10KG
	UZIN PE 412	BIDON 12KG
	UZIN PE 414	BIDON 12KG
Bostik	HYTEC E336	25kg
	HYTEC 336	5kg
	HYTEC 736	18kg
	HYTEC E736	6kg

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.